

**n° 64**  
**janvier 2026**

---

# L'ENVOIÉE

**POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS**

**DOSSIER QLCO**

**STRASBOURG :  
FAUSSE BELLE  
MAIS VRAIE  
RÉPRESSION**

**LE PROCÈS  
DE CONDÉ-SUR-  
SARTHE**

**CONTRE  
ENQUÊTE  
SUR LA MORT  
D'IDIR MEDERRES  
À LYON-CORBAS**

**TOUT UN PLAT  
POUR UN  
BOUQUIN**

**LETTRES  
DE MOULINS-  
YZEURE**

---

**2€ - gratuit pour  
les prisonnier-es**



Depuis 2001, *L'Envolée* est un porte-voix pour les prisonniers et les prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait. Grâce à une émission de radio hebdomadaire, diffusée nationalement, nous maintenons un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle et de la censure de l'administration pénitentiaire. En publiant des lettres que nous recevons, des récits de procès, des analyses sur les lois, notre journal lutte contre l'enfermement. Les prisonniers et les prisonnières ont malheureusement une place de choix pour comprendre la carcéralisation du monde. Nous ne comptons que sur les abonnements extérieurs et les événements de soutien pour financer le journal : pour vous abonner, envoyez-nous votre adresse. L'abonnement coûte 15 euros par an, règlement par chèque à l'ordre de *L'Envolée*. Il est gratuit pour les prisonniers et les prisonnières.

**L'Envolée – c/o FPP,  
1, rue de la Solidarité,  
75019 Paris**

**Répondeur et textos :**

**07 53 10 31 95**

**Direct de la radio :**

**01 40 05 06 10**

**[www.lenvolee.net](http://www.lenvolee.net)**

**[contact@lenvolee.net](mailto:contact@lenvolee.net)**

**X : @l\_envolee**

**Insta : @lenvolee\_journal**

**Facebook : L'Envolée journal**

Dépot légal à parution

TGI Paris, n° 20 306 –

Directrice de publication : M.-Chr. Callo – Impression : ExpressionsII, Paris XI<sup>e</sup>. Commission paritaire en cours.

# ÇA FAIT MAL ?

Quand les flics cagoulés de l'ICE – qui raflent les exilé·es dans les rues états-uniennes – abattent deux personnes blanches venues protester, la

gôche s'alarme de la fascisation de l'autre côté de l'Atlantique, la droite déplore les excès mais pas la méthode, et les fachos de chez nous ne voient pas le problème. En

tout cas, tous font comme si Frontex n'était pas l'équivalent européen de l'ICE, avec ses agents qui coulent des embarcations, causant des centaines

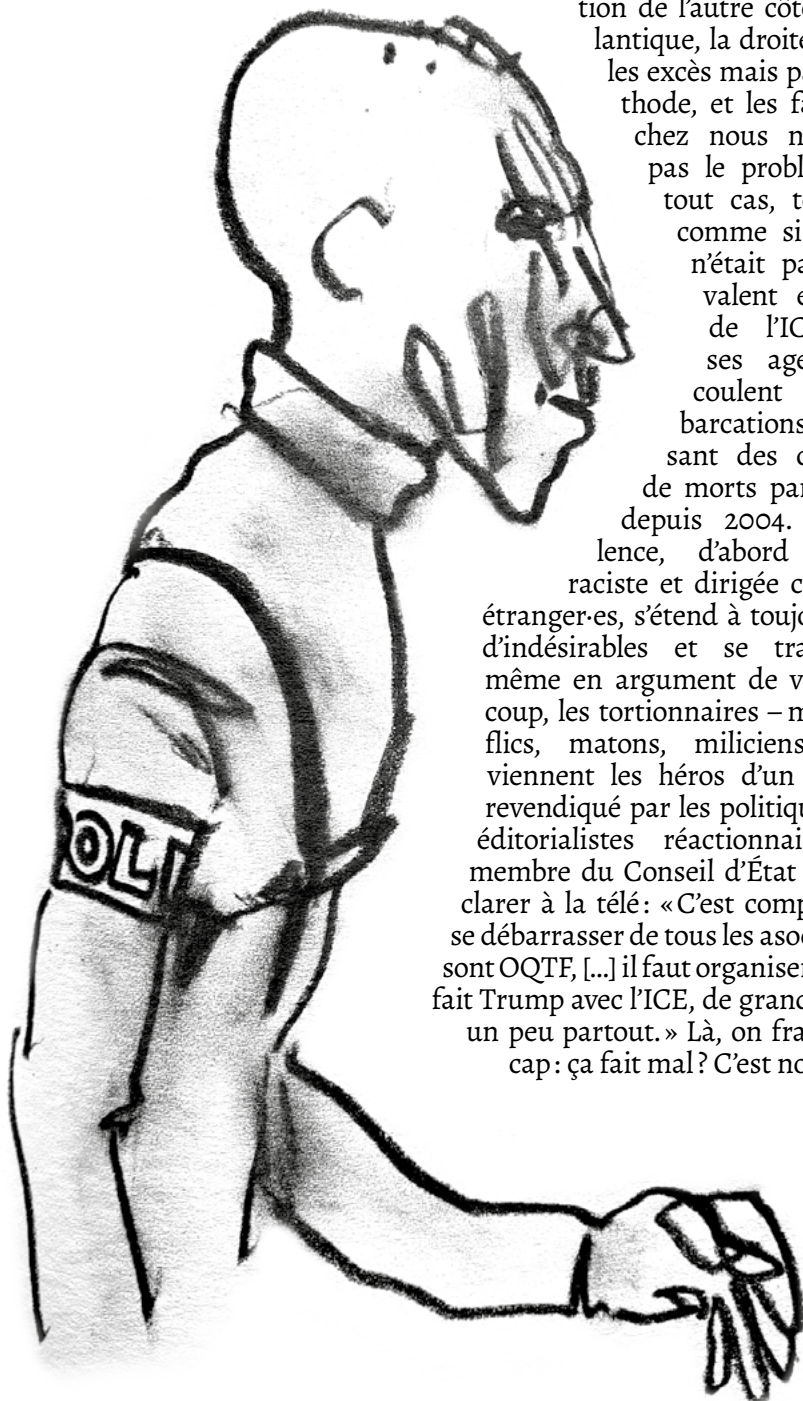
de morts par noyade depuis 2004. La violence, d'abord surtout

raciste et dirigée contre les étranger·es, s'étend à toujours plus

d'indésirables et se transforme même en argument de vente. Du coup, les tortionnaires – militaires, flics, matons, miliciens... – deviennent les héros d'un sadisme

revendiqué par les politiques et les éditorialistes réactionnaires. Un membre du Conseil d'État peut déclarer à la télé : « C'est compliqué de se débarrasser de tous les asociaux qui sont OQTF, [...] il faut organiser, comme

fait Trump avec l'ICE, de grandes rafles un peu partout. » Là, on franchit un cap : ça fait mal ? C'est normal !



# C'EST NORMAL...

En prison, avec l'ouverture de quartiers de lutte contre la criminalité organisée (QLCO) à Vendin-le-Vieil et Condé-sur-Sarthe, on passe aussi un cap dans l'horreur carcérale. Pas d'UVE, peu d'appels téléphoniques, pas de confidentialité des courriers aux avocats et pas de contact physique avec les proches à cause des parloirs hygiaphones. Tout pour couper les prisonniers du monde ! En plus d'intensifier la torture blanche, cet isolement laisse les mains libres aux matons. Et au mitard du QLCO de Condé, le matin, les prisonniers entendent des matons gueuler : « Ici, c'est chez nous ! Ici, c'est le III<sup>e</sup> Reich ! Les nazis, c'est nous ! » Alors là, du fin fond des prisons, on sent bien que le fascisme est déjà là.

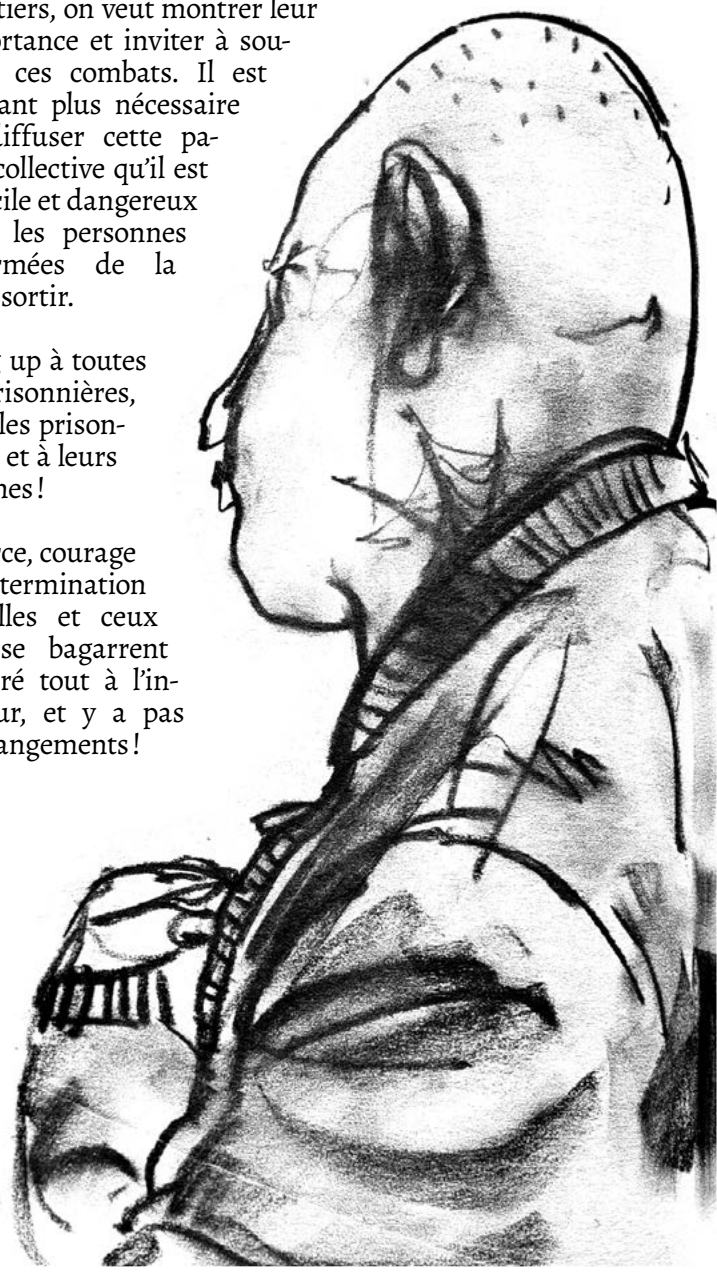
Beaucoup de médias se félicitent à longueur d'antenne des traitements inhumains infligés aux prisonnier-es, et le sort fait aux personnes enfermées au QLCO est carrément élevé au rang de vengeance légitime : celle des honnêtes gens contre les indéfendables. Au-delà des QLCO, entre les « fouilles XXL » lancées fin 2025 et le plan « zéro portable en prison » début 2026 – qui finance à coups de millions des portails à ondes millimétriques, des brouilleurs, des filets anti-drones, etc. –, l'offensive générale continue, et les médias se régalent ! « Nous ne sommes pas faits pour la prison, nous ne sommes pas des animaux », déclare pépère à la télé un sale riche ému par les vingt jours de taule de Sarko. En disant que la prison n'est pas faite pour les bourgeois, il affirme en fait que les prisonnier-es et toutes celles et ceux qui pourraient le devenir sont des bêtes, et qu'on peut les brutaliser. Malheureusement, sur ce dernier point, il n'a pas tort. Les personnes incarcérées, en particulier dans les cellules mortifères du mitard, en font chaque jour la cruelle expérience.

Il faut prendre la mesure du niveau de férocité qui règne dans les QLCO et de l'incidence qu'elle a sur l'ensemble des détentions, et donc de la société. L'État et ses défenseurs se sont employés à refermer les brèches

ouvertes par les luttes passées : leur transmission est limitée, dedans comme dehors, par l'individualisation et l'isolement qui entravent les mobilisations collectives. Qui se rappelle des luttes des années 2000 dans les QI ? Pourtant, même dans les oubliettes modernes que sont les QLCO, les prisonniers parviennent à s'organiser et à faire sortir des communiqués. Dans ce numéro, en mettant en avant les échos des luttes qui parviennent à franchir les murs de ces nouveaux quartiers, on veut montrer leur importance et inviter à soutenir ces combats. Il est d'autant plus nécessaire de diffuser cette parole collective qu'il est difficile et dangereux pour les personnes enfermées de la faire sortir.

Big up à toutes les prisonnières, tous les prisonniers et à leurs proches !

Force, courage et détermination à celles et ceux qui se bagarrent malgré tout à l'intérieur, et y a pas d'arrangements !





# STRASBOURG : FAUSSE ÉVASION, VRAIE RÉPRESSION

« L'AP fait porter le chapeau à n'importe qui  
pour tout et n'importe quoi »

*Fin juillet, la presse quotidienne régionale – toujours avide de panique sécuritaire – a fait ses choux gras d'une affaire qui commençait un peu comme une mauvaise blague : alors, c'est un islamo, un fachos et un narco qui veulent s'évader du quartier d'isolement... Les gratte-papiers se sont empressés de publier les noms des prisonniers concernés et de féliciter la pénitenciaire d'avoir déjoué cette prétendue tentative. Bon, en fait y avait que dalle !*

*De notre envoyé spécial anonyme à la maison d'arrêt (MA) de Strasbourg, retour sur les (vrais) faits... et leurs vraies conséquences.*

Salut L'Envolée,

Je vous écris pour vous raconter la vraie histoire de la « tentative d'évasion déjouée » au quartier d'isolement (QI) de la MA de Strasbourg, qui a défrayé la chronique dans tous les médias et s'apparente plus à une mascarade montée de toutes pièces. Le 22 juillet, tout se passait normalement au QI quand, à 13 heures, les surveillants ont

ouvert les portes les unes après les autres pour en « contrôler » l'état. En fait, ils avaient « découvert » sur une porte des traces de coupures ; du coup ils ont contrôlé toutes les autres. Au total, ils ont trouvé trois portes « sciées »

toutes de la même façon : dans le coin en bas à droite, proprement. Seul hic, et pas des moindres : les coups de scie étaient recouverts par des traces de peinture. Précisons que les trois détenus des cellules concernées ne se sont jamais vus, jamais parlé et n'ont strictement rien à voir entre eux : un djihadiste islamiste, un lié à l'extrême droite et un trafiquant... les deux derniers avec des dates de sorties proches.

Dans un premier temps, le service technique a posé une plaque de métal sur les fameux coups de scie l'après-midi même, et basta.

Personne n'imaginait que tout allait prendre autant d'ampleur.

La MA de Strasbourg est réputée pour être dans un sale état, surpeuplée, y a des souris dans les cellules, des fissures aux murs... tout tombe en ruine. En fin d'après-midi, des gradés sortis de je ne

sais où, accompagnés du directeur adjoint, ouvrent les portes des mecs concernés pour une « remontrance », comme à l'école primaire.

Les trois leur répondent naturellement qu'ils n'ont rien à voir avec ça, qu'y a de la peinture dessus, preuve qu'ils ont pas pu faire ça, et qu'il n'y a aucun intérêt à scier une porte : pour aller à la douche en pleine nuit, peut être ? Y a encore quinze portes avant la sortie ! Faut vraiment être le roi des abrutis pour tenter de s'évader par la porte treize jours avant sa libération ! Et deux des trois gars n'étaient là que depuis quelques semaines... Bref, les surveillants bégayaient car ils se rendent bien compte qu'il y a

trop de problèmes dans l'équation qu'ils essaient de résoudre.

S'ensuit une fouille des cellules avec passage aux rayons X, où ils ne trouvent strictement rien pour appuyer leurs affabulations. Tout l'isolement prend un peu le truc à la rigolade et se permet quelques blagues à la gamelle vu l'absurdité de la situation, et tout le monde pense que ça va s'arrêter là. Le mercredi, un des concernés arrive à échanger à la fenêtre avec l'auxi-peintre de l'étage ; il lui demande s'il avait déjà vu ces fameux coups de scie ; l'autre lui répond : « C'est des grosses conneries ! Ils veulent vous



niquer, les gars, j'ai déjà remarqué ça en peignant la porte y a deux ans, je l'ai montré au surveillant qui m'a répondu : "On s'en bat les couilles ! Repeins par-dessus." » Argument de taille, alors tout le monde se dit que c'est la fin de l'histoire. Sauf que le jeudi au petit matin, les trois concernés partent en garde à vue (GAV) pour « tentative d'évasion » au comico de Strasbourg, avec un beau cortège : toute la PJ était mobilisée. Les GAV n'ont duré que neuf heures, et les auditions entre quarante-cinq minutes et une heure par tête, tellement il n'y avait aucun élément. Comment trois personnes aux profils totalement différents, voire « ennemis », pourraient avoir l'idée de s'évader ensemble ? Comment ils font pour scier une porte des deux côtés et repasser de la peinture par-dessus ? Ils n'ont pas manqué de demander l'audition de l'auxi pour qu'il puisse aussi témoigner. Il a été entendu le jour même. Une dinguerie qui aurait pu rester une simple péripétie si la suite n'avait pas eu autant d'impact sur la détention et la vie des gens. Fin de GAV : affaire classée sans suite. Par contre, l'auxi a été déclassé le jour même ! « T'as dit la vérité ? Ben tu vas plus bosser ! »

Le pire, c'est que toute cette histoire a été jetée en pâture aux médias – sûrement par un commissaire voulant se faire mousser... Les mecs étaient même pas encore rentrés en cellule qu'ils étaient déjà affichés partout avec nom, prénom et photo ! « Tentative d'évasion déjouée par l'administration pénitentiaire [AP] » ? Quelle blague ! Ça a été repris dans tous les médias sans qu'aucun ne vérifie l'info – c'était trop beau, en plein été, quand y a rien à dire : « Un islamiste, un fasciste et un narcotrafiquant qui tentent de s'évader ! » Waouh, la dinguerie !

La réalité, c'est que c'est le service technique qui a dû tenter un truc sur les portes il y a de ça des années, sûrement pour faire une trappe ou que sais-je, ils ont repeint par-dessus deux ou trois fois et tout le monde a oublié. Jusqu'à ce fameux jour où il fallait des coupables... La meilleure, c'est que deux jours après, ils ont commencé les transferts : six détenus ont été transférés, dont celui qui sortait dix jours plus tard. Il a déposé plainte avec son avocat contre l'AP et contre les médias qui niquent la vie des gens en racontant des conneries et sans avoir de comptes à rendre à qui que ce soit. Quelle honte ! « Allez, on va les transférer, sinon on va avoir des problèmes... »

À l'heure où je vous parle, tout le QI est fermé jusqu'en 2026 pour « travaux ». Les 17 détenus qui y étaient ont été transférés, parfois à des centaines de kilomètres. Tant pis pour ceux qui étaient du coin, qui bossaient, qui sortaient bientôt, pour les familles qui avaient les parloirs... On pense tous qu'il s'agit d'une mascarade, car tout le monde savait que ces coups de scie n'étaient pas dus aux détenus et encore moins à ceux qui en ont été accusés. Certains surveillants sont au QI depuis quinze ans, ils ouvrent ces fameuses portes entre cinq et dix fois par jour... Tout le monde savait, alors on se demande sérieusement si c'est pas un énorme coup de bluff pour toucher des subventions pour remettre tout en état : « Des détenus tentent de s'échapper, donnez-nous vite des moyens ! »

Un des mis en cause a demandé une audience pour savoir ce que c'était, ce bordel. Le capitaine lui-même s'est excusé – c'est assez rare pour le souligner ! – en disant qu'ils ont été complètement dépassés et que le directeur adjoint s'en est mêlé, la direction interrégionale aussi, et que c'est remonté jusqu'à la direction de l'administration pénitentiaire qui a saisi le procureur, alors ils ne pouvaient rien faire à leur niveau malgré leur conviction. En gros, comme d'hab', tout le monde se planque, même devant les plus grandes injustices. Avec le grand ménage qu'ils ont fait en transférant tout le QI, plus personne ne peut parler ni dire la vérité.

Voilà, voilà, avec tout ça, des mecs se retrouvent avec des saloperies sur eux dans la presse, soit juste avant la « réinsertion », soit au mitard pour trente jours en toute illégalité, soit sans taf ou loin de leurs familles... tout ça pour rien. Précisons aussi que les trois mecs en question ont gagné leur ticket à vie pour l'isolement : il y aura toujours une trace de « tentative d'évasion » quelque part dans leur dossier alors qu'il ne s'est rien passé.

Preuve s'il en fallait que l'AP fait ce qu'elle veut et fait porter le chapeau pour tout et n'importe quoi à n'importe qui. C'est juste incroyable. En plus d'être enfermé sous un régime qualifié de « torture blanche » par les médecins, de pas dormir tranquille car les ninjas viennent régulièrement vous soulever cagoulés et calibre en main pour vous fouiller sans aucun motif, on peut aussi se faire accuser de faits complètement dingues sans aucune preuve... Voilà pourquoi je vous écris, car personne ne relayera ces paroles, les médias mainstream balancent leurs saloperies, et rien n'est vrai, mais ils ne diront jamais qu'ils se sont trompés.



# LA FABRIQUE DE LA

*En juin dernier, aux assises spéciales antiterroristes de Paris, L'Envolée a suivi le procès de l'attaque du 5 mars 2019 à la prison de Condé-sur-Sarthe : un attentat revendiqué par Michaël Chiolo au nom de l'État islamique, une organisation dont l'idéologie totalitaire est à l'opposé de nos orientations.*

*La décision d'assister à son procès a été prise peu avant l'ouverture des quartiers de lutte contre la criminalité organisée (QLCO) de Vendin et Condé. C'était l'occasion de mesurer le durcissement des conditions de détention à Condé sur plus de dix ans, et de décrire ce qui se passe lorsque les logiques ordinaires de la justice sont poussées à l'extrême dans le cadre de l'antiterro.*

Le 5 mars 2019, Michaël Chiolo et Hanane Aboulhana, sa compagne, ont attaqué au couteau et blessé deux surveillants dans une unité de vie familiale (UVF) avant de s'y retrancher pendant plusieurs heures. Lors de l'assaut, H. Aboulhana a été abattue par le Raid. Quelques semaines plus tard, quatre autres prisonniers enfermés au quartier maison centrale 2 (QMC) avec M. Chiolo ont été placés en garde à vue et inculpés pour association de malfaiteurs terroriste. Le dossier repose largement sur des écoutes du gourbi – une petite salle de convivialité où les prisonniers peuvent se réunir – et sur des notes consignées dans le logiciel Genesis.

Au terme de cinq semaines d'audience, le verdict est glaçant : M. Chiolo a pris la perpétuité incompressible. Pour complicité d'assassinat et association de malfaiteurs, Abdelazziz Fahd a pris perpète avec trente ans de sûreté. Yassine Meraï et Nabil Ganned ont pris respectivement douze et vingt ans pour association de malfaiteurs. Un seul accusé a été acquitté : Jérémy Bailly. M. Chiolo et A. Fahd ont fait appel ; J. Bailly sera rejugé sur appel du parquet.

## **MÊME LES INDÉFENDABLES LE DISENT**

M. Chiolo a revendiqué son acte au nom de l'État islamique, et l'administration pénitentiaire (AP) s'est servie de ça pour évacuer la dénonciation des violences pénitentiaires par les accusés. Son discours mortifère ne doit pas nous empêcher de l'entendre sur l'horreur de la prison, également décrite par les autres accusés qui ne se sont pas revendiqués de l'État islamique. Il a raconté son arrivée en maison d'arrêt à la barre : « Je demande d'aller à la douche, les surveillants arrivent cagoulés,



# CULPABILITÉ TERRORISTE

## COMPTE RENDU DU PROCÈS DE L'ATTENTAT DE CONDÉ-SUR-SARTHE

casqués, et me font une fouille à nu. Le Code pénal, ils le balayent à coup de pied : ils fouillent à nu tout le temps. Ils s'en foutent, de la loi. Puis on me met dans une cellule de force, un trou à rat : la définition même de l'emmuré vivant.» Ça fait écho à un tas d'autres histoires racontées par des correspondant-es de *L'Envolée*. Chaque fois que les accusés ont dénoncé les conditions qui leur sont faites, le tribunal les a renvoyés à leur djihadisme – réel ou supposé. Dans sa plaidoirie, l'avocat de l'ancien directeur de Condé s'est étranglé : « Ce débat indécent sur l'AP n'a pas lieu d'être. C'est un discours militant qui a été imposé pendant tout ce mois. C'est honteux, ici ce n'est pas la prison du Salvador ! » D'ailleurs, les procs et l'AP se sont égosillés sur le fameux « humanisme » de Condé, réputé pour ses UVF et la facilité d'y obtenir des aménagements de peine – un paradis carcéral ! Rien à voir avec les récits des prisonniers qui ont parlé de véritable « QHS moderne » dès l'ouverture en 2013 (lire *L'Envolée* n° 39).

Les accusés sont des longues peines. Tous ont fait des années d'isolement avant l'attentat, puis pendant les six ans de l'instruction. Tous ont décrit les effets de l'isolement sur le corps et l'esprit, et dit comment la religion peut parfois être le seul moyen de ne pas craquer. Ils n'ont connu que la prison où tous sont rentrés très jeunes, et ont tourné de centrale en centrale, ce qui a pas mal détruit leurs liens familiaux.

### CRIMINALISER L'ORDINAIRE

L'accusation d'association de malfaiteurs terroriste était largement fondée sur la criminalisation de pratiques pourtant banales en prison. Les sports de combat à plusieurs ? Un entraînement pour l'attentat. Les dons de vêtements ? Une manifestation de liens d'allégeance. Les discussions à voix basse ? Une planification de l'attentat. Dans la bouche des procs, tous les gestes les plus ordinaires en prison sont cités à charge. Or, le sport est souvent une des seules activités possibles, les prisonniers en galère doivent compter sur la solidarité pour se vêtir et, la plupart du temps, chuchoter est le seul moyen d'avoir un peu d'intimité. Le parquet a longuement spéculé sur un « club des cinq » djihadiste... pourtant

rassemblé par l'AP elle-même, en collant tous les prisonniers étiquetés comme radicalisés dans la même aile. En se basant sur les renseignements consignés dans le logiciel Genesis (lire encart), l'accusation reprochait aux accusés de s'être parlé et d'avoir pratiqué ensemble diverses activités : sport, X-box, atelier... Comme Y. Meraï l'a dit au juge d'instruction : « Si on me met dans une aile avec vous, je parle avec vous ! »

Les compagnes des prévenus ont aussi été placées en garde à vue par le parquet antiterroriste. Certaines ont été accusées de faire partie de l'association de malfaiteurs terroriste avant d'obtenir un non-lieu. On a reproché à l'une d'elle d'avoir accueilli d'autres compagnes de

### Genesis : un outil pour la fabrique de la culpabilité

Au procès, tout le champ du renseignement pénitentiaire a été mobilisé pour faire exister l'association de malfaiteurs terroriste : pose de micros dans les cellules et le gourbi, écoutes téléphoniques des prisonniers et de leurs proches, sonorisation de parloirs... L'accusation s'est aussi beaucoup servie de Genesis, la base de données regroupant des informations collectées par l'administration pénitentiaire sur chaque prisonnier-e. Elle est alimentée par les agents de l'AP qui y notent aléatoirement – mais surtout très subjectivement – des choses comme les amitiés, les présences aux ateliers et le comportement des prisonniers... Les fiches sont blindées d'infos, en particulier sur les DPS (détenus particulièrement signalés), dont les matons sont tenus de remplir la fiche chaque jour. Suffit qu'il y ait des rumeurs ou qu'un maton t'ait dans le viseur pour qu'il écrive n'importe quoi dans le logiciel ; et une fois que c'est dans Genesis, c'est vrai. Interrogé par la juge sur le fait qu'il avait dit que M. Chiolo était un « suiveur » d'A. Fahd, décrit comme le meneur, un cadre de la direction de Condé a répondu : « Je le sais grâce à Genesis », avant d'ajouter : « Tout me vient de Genesis et du renseignement pénitentiaire. Personnellement, je n'ai rien vu. » Ça suffit pour prendre perpète.

prisonniers dans son appartement d'Alençon avant les parloirs. Or, comme les taules sont loin de tout, héberger d'autres proches de prisonniers quand on vit près d'une prison, c'est très courant.

L'accusation d'association de malfaiteurs terroriste n'a pas été établie sur la seule base de faits tels que la préparation et la participation à l'attentat ou le fait d'en avoir eu connaissance; elle reposait largement sur des «éléments de personnalité»: idéologie supposée, relation avec des djihadistes, amitié avec les autres prévenus... Pour justifier la perpétuité pour A. Fahd, il a suffi à la juge de parler de clés USB, de la pratique d'un sport de combat et de précédentes tentatives d'évasion... et puis de sa «suradaptation» à la détention – étonnante, il est vrai, au terme de vingt ans de prison ! Le contraste entre ces éléments et la lourdeur de la condamnation est une effrayante illustration du caractère particulièrement sévère de l'antiterrorisme qui pousse encore plus loin les logiques brutales de la justice.

### DES PERSPECTIVES BIEN FLIPPANTES

Ce procès nous a permis de faire un retour sur le durcissement des conditions de détention du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe. Un cap a été franchi en 2016 avec l'arrivée du nouveau directeur, Jean-Paul Chapu, envoyé là pour serrer la vis. L'attentat de M. Chiolo a été suivi d'un blocage massif de la prison par les matons. Pendant trois semaines, elle a été gérée par des Éris cagoulés, et les prisonniers ont vécu un enfer: pas de promenades, pas de parloir, pas de contacts avec les proches à part de rares minutes de téléphone à la cabine, pas de cantines, une seule gamelle par jour comme nous l'ont raconté des prisonniers qui ont lutté contre ce mouvement (lire *L'Envolée* n° 50). À l'époque, les matons ont gagné des gilets pare-lame, des matraques télescopiques, des lacrymos pour les gradés et l'autorisation de palper les proches à l'entrée du parloir dans

toutes les prisons. À Condé, ils ont obtenu la suppression des gourbis – que les prisonniers avaient arrachés par la lutte – mais aussi le premier portail à ondes millimétriques des prisons de France – un équipement en voie de généralisation rapide dans plein de taules. Sept ans plus tard, avec les QLCO, une nouvelle étape est franchie dans la surenchère sécuritaire et dans l'ultraviolence infligée aux prisonnier·es et à leurs proches.

### Perpétuité incompressible et allongement des peines

M. Chiolo a été condamné à la perpétuité incompressible avec période de sûreté illimitée. C'est la première fois qu'une personne est condamnée à une telle peine sans avoir tué. Concrètement, ça veut dire qu'il restera en prison à vie. Comme la Cour européenne des droits de l'homme estime qu'il faut tout de même leur laisser un «droit à l'espoir», les prisonnier·es peuvent demander que la période de sûreté soit levée au bout de trente ans. Même en cas d'acceptation, ça leur permet seulement de solliciter un aménagement – sans garantie... La peine de mort a été abolie en 1981; la peine la plus lourde était alors la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de trente ans. En 1994, la période de sûreté illimitée est instaurée pour s'assurer que les gens restent vraiment en prison à vie. D'abord réservée aux meurtres d'enfants avec viol, torture ou acte de barbarie, elle a été étendue en 2011 aux meurtres sur personnes dépositaires de l'autorité publique, puis aux crimes terroristes après 2015. Depuis 1981, les peines n'ont fait que s'allonger: la part des peines criminelles de plus de vingt ans était de 8 % en 2000; 25 % aujourd'hui ! De plus en plus de personnes sont condamnées à des peines trop longues pour sortir autrement que les pieds devant. C'est ce qu'ont rappelé des longues peines à l'occasion des quarante ans de l'abolition de la peine de mort dans le livre *La peine de mort n'a jamais été abolie* (Les éditions du bout de la ville, 2021).





# JE LES MAUDIS TOUS

*Enfermé depuis quarante-six ans, Patrice a été baladé dans une bonne partie des prisons de France. Aujourd'hui incarcéré à la centrale de Moulins, il se bat pour son affectation en centre de détention (CD) dans l'espoir de pouvoir un jour préparer sa sortie. Malgré les avis favorables du Centre national d'évaluation (CNE) et de la direction de Moulins pour un transfert en CD, le bureau de la gestion des détentions rejette cette demande. Dans cette lettre, Claudette, sa mère, nous écrit son désespoir de ne plus jamais le revoir.*

**Le 20 juillet 2025,**

*L'Envolée,*

Merci de donner la parole aux détenus ! Tous dans la même galère. Je me permets de vous écrire la galère que vit mon enfant Patrice incarcéré à Moulins depuis sept ans dans la plus pourrie de toutes les taules de France, car disciplinaire à l'extrême ! Incroyable ce qu'il y vit chaque jour !

À 18 ans, il a pris une réclusion criminelle à perpétuité (RCP). Il est ressorti en 2007, pas préparé à affronter une nouvelle vie dehors, et a pris huit ans en 2008. Ce qui lui fait quarante-six ans enfermé. Il les a toutes faites [les prisons de France], pour savoir que Moulins,

c'est la plus pourrie de toutes. En plus il est à l'étage fermé, on le fait aller à la douche et revenir au plus vite pour l'enfermer en cellule. Il est allé quatre fois au CNE, où chaque fois il est dit qu'« il doit aller dans l'immédiat en CD pour y préparer sa sortie ».

Il était marié depuis vingt et un ans, son épouse est décédée en 2011. Il n'a pas pu aller sur sa tombe et il n'a jamais pu s'y recueillir, il ne sait même pas où elle est ! En 2014, cela a été la même pour son frère, qui a traîné cinq ans un cancer, et il n'a pas pu le revoir malgré les certificats des spécialistes. Il a 65 ans et moi 86, je suis très malade, je sais que je ne le reverrai pas... Ils le gardent sans motif valable, et nous l'ont écrit ; ils sont déconnectés de la vie. Il a fait maintes demandes

de transferts pour rapprochement familial, toutes refusées ! Car ils n'ont pas toute leur tête. Le pire, c'est que nous ne pouvons rien contre cette injustice cruelle, inhumaine, car « justice » en France ne veut rien dire ! C'est de la m... !

Vu ce gouvernement de m... depuis des années, en plus avec Darmanin à la justice, c'est l'esclavage complet pour les détenus ! Je les maudis tous, car ce sont des lâches, que leur ai-je fait, et lui aussi, pour faire de nous deux martyrs (car il y est à vie, et nous le vivons tous les jours). Ce midi, je regardais les infos à la télé, car il y avait un grand événement : le verdict sur Sarkozy

est tombé ! Eh bien, celle-là, elle ne m'a absolument rien fait !

Je ne sais pas si vous êtes déjà allés au centre pénitentiaire de Moulins, vous verrez quelle misère il y a pour ceux qui y sont incarcérés ! C'est incroyable ! Hier, mon fils avait rendez-vous avec la Spip, ils en ont profité pour fouiller sa cellule ! C'est ainsi toutes les semaines, c'est leur plaisir ! Ils n'ont jamais rien trouvé ! Mais c'est le plaisir de l'emmerder par tous les moyens, et ça dure là-bas depuis sept ans. Je pourrais vous écrire un livre sur ce qui s'y passe, mais à quoi bon... ! Ils sont nés pour faire ce métier, qui est le plus bas de la Terre.

Merci de lire le désespoir d'une maman à qui l'on a pris son enfant dans le but de ne jamais lui rendre. Avec remerciements.

Claudette



# QLCO : À QUI PROFITE LE CRIME ?

## PREMIERS ÉCHOS DE CONDÉ ET VENDIN

Début 2025, Darmanin a annoncé la création des quartiers de lutte contre la criminalité organisée (QLCO) et les a inscrits dans la loi dite « narcotrafic ». Six mois après l'ouverture du QLCO de Vendin-le-Vieil et trois mois après celle de Condé-sur-Sarthe, des informations concrètes commencent à sortir sur la réalité de ces endroits et sur leur véritable fonction. Les QLCO servent les intérêts de toute la chaîne pénale : ceux du ministre évidemment, mais aussi ceux des juges et des enquêteurs, des matons et de leurs syndicats, et puis de l'administration pénitentiaire (AP). Pendant ce temps, les prisonniers et leurs proches font les frais de ce régime de détention épouvantable.



### BIENVENUE AU FAR WEST

Pour se faire entendre « dans le saloon de la démocratie », suffit de « tirer deux coups au plafond », explique le petit shérif. Plus qu'une mauvaise blague, c'est une stratégie politique : les annonces outrancières permettent d'obtenir moins, tout en donnant l'impression d'avoir négocié. Le cow-boy a d'abord exigé que les prisonniers soient placés au QLCO pour cinq ans ; et quand les parlementaires ont finalement voté un placement d'un an, il a pu ricaner : « On s'en fiche, puisque c'est renouvelable ! »

La création des QLCO sert la communication du ministre dans sa course à la présidentielle. Ça fait maintenant plus d'un an que *L'Envolée* raconte comment Darmanin fait sa campagne sur le dos des prisonnier-es, avec l'interdiction des activités ludiques et la chasse aux téléphones portables... Ces nouveaux quartiers, c'est sa vitrine, le symbole du message de fermeté qu'il veut incarner. Et c'est pas fini : il accélère encore la cadence avec l'annonce de l'ouverture de nouveaux QLCO à Aix-Luynes, Valence et Réau dès 2026.

### LES JUGES D'INSTRUCTION SE FROTTENT LES MAINS...

Derrière le nom mensonger de loi contre le « narcotrafic » se cache un outil pour enfermer la « criminalité organisée », ce qui revient en fait à la quasi-totalité des délits et des crimes pour peu qu'ils soient commis à plusieurs. On a vite fait de se retrouver avec une association de malfaiteurs sur le dos, ou une circonstance aggravante de bande organisée... Les prisonniers du QLCO sont sous le coup de diverses accusations et condamnations, du trafic de stup au banditisme en passant par le

vol de voiture. Ça causait des « cent plus gros narcos », mais au bout du compte, il suffit d'être soupçonné d'entretenir des liens avec tel ou tel réseau – ou même juste avec l'extérieur – pour être envoyé à Condé ou à Vendin.

80 % des prisonniers en QLCO sont en détention provisoire. La fonction de ces quartiers est avant tout de faire avancer les instructions en poussant les prévenus à cracher le morceau. Ce dispositif est inspiré du statut de repentí tel qu'il est pratiqué dans les prisons italiennes sous le régime 41bis : pour en sortir, il faut balancer et mettre quelqu'un à ta place ! Jusqu'ici peu utilisé en France, le statut de collaborateur de justice a d'ailleurs été élargi par la loi « narcotrafic ». Les QLCO deviennent ainsi un maillon central de l'appareil judiciaire : il s'agit de faire subir des conditions horribles aux prisonniers pour leur arracher des aveux.

### ... ET LES MATONS FONT CE QU'ILS VEULENT

Le QLCO est aussi un cadeau fait aux matons, qui ont désormais les coudées franches. Tout le savoir accumulé au fil des années en termes de torture blanche peut y être mis en pratique et amélioré. D'après les informations qui nous sont parvenues, la déshumanisation qui était déjà à l'œuvre à Condé – centrale ultrasécuritaire ouverte en 2013 pour mater les prisonniers récalcitrants – y est poussée à l'extrême.

Au QLCO de Condé, les prisonniers ne sont que trente-sept, et de toute façon, ils ne peuvent pas croiser plus de quatre autres personnes en promenade. Les cantines sont extrêmement réduites. L'administration a inventé

des règles inédites : pas plus de six paires de chaussettes, de six caleçons... Les prisonniers ont froid car le chauffage n'est que rarement allumé. Pour avoir un nouveau gel douche, il faut rendre le précédent – et donc attendre une semaine l'arrivée de la prochaine cantine.

Tout est fait pour désorienter complètement les prisonniers. Le jour, il n'y a pas de lumière à cause des caillebotis aux fenêtres ; et la nuit, jamais d'obscurité complète, mais une lumière basse constante, et une lumière forte qui réveille les prisonniers toutes les deux heures. Il n'y a pas d'horaire fixe : il faut toujours être à l'affût, à attendre que les matons viennent dire de se préparer. S'ils « oublient » de te prévenir, pas de promenade : « t'étais pas prêt ! » – de toute façon, la promenade est souvent supprimée pour des motifs bidon...

Les agents sont tous cagoulés. Les prisonniers ne voient pas d'autres visages que ceux des quatre autres qu'ils croisent en promenade. Lors de chaque mouvement en détention, les prisonniers sont escortés par trois à huit agents. À chaque arrêt, ils doivent se mettre la tête contre le mur. Dans les cellules, à deux mètres de la porte, une ligne rouge tracée au sol indique l'endroit où ils doivent se tenir les bras en l'air ; en cas de refus, pas d'ouverture de la cellule. Sous prétexte de protéger les matons des agressions, les portes sont équipées d'arrêtoirs, et ils les bloquent systématiquement à 45 degrés ; elles sont équipées d'un système de fermeture brutale... Bref les prisonniers sont traités comme des animaux enragés.

Les fouilles à nu sont quotidiennes. Pas le droit de parler, ni même de répondre aux matons. Face au mur, le prisonnier doit leur tendre lentement chaque vêtement, soulever ses testicules, et se faire passer une lampe entre les fesses. À chaque fois, il doit repositionner ses mains contre le mur. Cette fouille particulièrement ritualisée est réglée pour faire péter les plombs. Un prisonnier a raconté avoir été tabassé pour avoir fait une remarque aux surveillants lorsqu'ils lui ont demandé pour la cinquième fois de montrer ses oreilles : cinq matons se sont mis sur lui et il a pris des coups, y compris dans les parties.

D'autres prisonniers ont déjà été passés à tabac. Chaque fois qu'ils n'obéissent pas, ou pas assez vite, les matons appliquent toujours la même technique : doigts dans la bouche et dans les yeux, placage au sol, écrasement des parties génitales, torsion des bras et des jambes provoquant l'asphyxie. Le matin, les prisonniers au milieu sont réveillés par des matons qui crient : « Ici, c'est chez nous ! Ici, c'est le III<sup>e</sup> Reich ! Les nazis, c'est nous ! »

Tout est fait pour briser les liens avec les proches. Les prisonniers n'ont pas accès aux unités de vie familiale. Ils ne peuvent utiliser la cabine que deux fois deux heures par semaine, souvent au moment où les gens travaillent et où les enfants sont à l'école. En plus de l'hygiaphone qui interdit tout contact, les proches subissent un traitement déshumanisant : des matons cagoulés palpent les enfants, et ils font sauter les parloirs pour des motifs bidon – même pas besoin que le portique sonne, il suffit qu'ils décident que le scanner millimétrique a détecté quelque chose, ou qu'ils décrètent arbitrairement qu'il fallait arriver encore plus en avance.

## LES SYNDICATS EN EMBUSCADE

Comme à leur habitude, les syndicats de matons défendent la ligne la plus dure. Le QLCO est l'aboutissement de pas mal de leurs revendications. Toutes visent à l'effacement des acquis des luttes des prisonniers, comme l'obtention dans les années 1980 de la fin des parloirs hygiaphones qui – après leur grand retour pendant le covid – sont désormais normalisés dans les QLCO. Les syndicats résistent au moindre assouplissement de ces conditions déshumanisantes, forçant par exemple la direction de Condé à faire marche arrière lorsqu'une note a préconisé d'ouvrir les portes des cellules à 90 degrés. En plus, tous les personnels de Condé et de Vendin reçoivent une prime mensuelle au titre de la « dangerosité » des prisonniers. Interrogée sur les mauvais traitements infligés aux prisonniers, l'administration répond tranquillement qu'ils ont appris ces gestes professionnels dans une formation spéciale QLCO – ou quand la violence devient une pratique professionnelle labellisée et la torture blanche une norme sécuritaire...

Lorgnant sur Condé, les syndicats des futurs QLCO d'Aix-Luynes, de Valence et de Réau font leur petit shopping, histoire d'obtenir des promesses. Ils rivalisent de demandes extravagantes : hygiaphones ultra renforcés, boucliers stroboscopiques – pour éblouir et désorienter –, et, vas-y, un dojo pour la formation continue des matons... Sans compter, évidemment, la généralisation de la « prime QLCO » à tous les personnels. Ils s'inquiètent même qu'à Condé le courrier soit géré à l'aide d'un chariot mobile, « objet roulant pouvant être utilisé contre les agents ».

On imagine bien comment cette compétition décomplexée peut pousser à la dégradation de conditions de détention déjà atroces, au QLCO et ailleurs. À la moindre petite innovation chez le voisin, les syndicats font pression sur leur direction pour obtenir la même chose chez eux. Avec une petite touche expérimentale côté matons : à Condé, ils testent la ligne rouge en cellule, qui n'existe pas à Vendin. Les conditions du QLCO commencent à se répandre dans d'autres quartiers de la détention – au







quartier d'isolement de Condé en détention « normale », juste à côté, les matons enfilent déjà des cagoules à l'instar de leurs collègues.

#### LA PÉNITENTIAIRE SE COUVRE

L'AP ne cesse d'être hantée par le spectre des luttes collectives contre l'isolement. Entre 1975 et 1982, elles avaient conduit à la fermeture des quartiers de haute sécurité – certes vite remplacés par les quartiers d'isolement. On se souvient de la mutinerie de 1987 à la centrale de Saint-Maur – le plus grand quartier d'isolement de France ! – au cours de laquelle quatre cents prisonniers ont pris directeur, matons et enseignants en otages. Les luttes de 2001 à 2005 méritent aussi d'être rappelées (voir encart)... À mesure que l'individualisation des régimes de détention progresse, les recours juridiques des prisonniers se multiplient. Ils ont fini par obtenir quelques victoires ponctuelles sur des placements illégaux ou des maintiens à l'isolement hors délai, ou encore sur l'usage de l'isolement en préventive. La création des QLCO remet les compteurs à zéro, puisque légalement, ces lieux ne sont pas des quartiers d'isolement. La preuve : chaque prisonnier en croise quatre autres une heure par jour ! Cette pirouette permet à l'AP d'arguer que les conditions de détention en QLCO sont bien meilleures qu'à l'isolement. La magistrature suit : tous les référés ont été rejetés, et les recours seront examinés dans des mois, voire des années. De toute façon, le flou des critères d'affectation – quasiment pas explicités dans la loi – a été entériné par le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État : le ministère et l'administration ont donc les mains libres. Les QLCO s'inscrivent dans la logique plus ancienne de la multiplication des régimes d'isolement qui ne disent pas leur nom : les quartiers maison centrale, l'étage zéro ou encore « la gestion isolée »...

#### Les luttes dans les QI (2001-2005)

**Moben, *Mange ta peine*, éditions du Bout de la ville, 2025**

« Entre 2001 et 2005, il y a eu de grandes luttes collectives au sein des QI. À chaque fois, ça se passait à peu près comme ça : on commençait toujours par aller voir le surveillant pour lui exposer le problème qu'on avait ; là il y avait plusieurs cas de figure. Le plus souvent ça se passait sans violence, le surveillant faisait remonter l'information et on pouvait discuter et négocier avec la direction et le problème était résolu. Mais quand on avait affaire à une sourde oreille, on s'organisait pour tout bloquer. Ça voulait dire que le soir on bouchait l'œillet qui sert aux surveillants à regarder à l'intérieur de la cellule, ce qui les oblige à appeler le gradé et à s'équiper (c'est-à-dire mettre du matériel anti-émeute) pour ouvrir la porte. On « bloquait » aussi les promenades : ça veut dire qu'ils nous descendaient quatre par quatre, chacun dans une petite promenade et au moment de remonter on refusait, ils mettaient des fois trois heures à nous rentrer en cellule ou ils appelaient les Éris. Et là, y avait bagarre ! Bref, le QI était mis hors service. Il ne pouvait plus fonctionner normalement : les surveillants étaient obligés de faire des comptes rendus d'incident (CRI) tous les jours, ça remontait aux directions interrégionales, et le directeur de la taule se faisait taper sur les doigts. Et nous, on était envoyés au mitard après s'être fait tabasser. On n'avait pas grand chose à perdre alors on a fait ça pendant des années et on a fini par obtenir pas mal de choses ; notamment des plaques chauffantes et des frigos. Nous avons aussi obtenu des salles de sport, c'est-à-dire une cellule avec dedans une barre fixe, un vélo ou un tapis de course, parfois les deux. On a obtenu le droit de prendre des douches après le sport, et non plus seulement deux à trois fois par semaine. On a obtenu la télé pour ceux qui n'ont pas d'argent. On a aussi obtenu de vraies bibliothèques...



# LE QLCO N'EST QU'UNE VENGEANCE PERSONNELLE CONTRE LES DÉTENUS

*En août 2025, un mois après l'ouverture du QLCO de Vendin, les prisonniers ont entamé des mouvements collectifs. Ils se sont organisés pour inonder les coursives, taper dans les portes et tenter d'obtenir des extractions médicales. En septembre, plusieurs dizaines d'entre eux ont fait une grève de la faim. À Condé aussi, les prisonniers ont commencé des mouvements. En janvier, ils ont tapé et inondé les coursives, et la direction a décidé de couper l'eau aussi sec. Certains rendent d'eux-mêmes tout ce que l'AP pourrait leur enlever – télé, frigo... –, ou même arrêtent de cantiner pour réduire le pouvoir de l'administration en lui retirant tout moyen de pression. En septembre à Vendin, en janvier à Condé, les prisonniers ont fait sortir des communiqués dénonçant l'arbitraire de ce régime de détention et son impact sur leurs proches.*

## À GÉRALD DARMANIN (ALIAS MOUSSA DE SON VRAI PRÉNOM)

Je fais ce courrier de la part de tous les détenus du QLCO de Condé-sur-Sarthe.

À partir de cet instant, c'est-à-dire le 5 janvier au soir, nous entamons des mouvements de protestation contre le QLCO qui instaure ses propres règles à l'instar du QLCO de Vendin-le-Vieil qui paraît beaucoup plus souple : deux heures de promenade, lecteur DVD en cellule, pas de marquage au sol à suivre (une ligne par terre). Ici à Condé, les requêtes ne sont pas prises en compte, les détenus sont 23 heures sur 24 en cellule et pour la plupart (pour ne pas dire tous) n'ont rien à faire dans un QLCO.

Le QLCO n'a aucune vocation si ce n'est une vengeance personnelle sur les détenus, nous regrettons l'opacité des procédures pour affecter les détenus : si l'ensemble des dossiers était traité avec discernement, aucune des personnes détenues à l'instant n'aurait suffisamment de motivations pour y être affectées.

Les QLCO ont été créés juste pour assouvir les ambitions politiques du ministre de la justice, à part ça, ça sert à rien : les agents sont des cagoulés alors que j'étais incarcéré dans cette prison il y a 40 mois en arrière, je les connais tous, c'est une mascarade.

Pour finir, l'ensemble des détenus du QLCO de Condé-sur-Sarthe est déterminé à protester, on attend des changements ainsi que de pouvoir s'entretenir avec le chef d'établissement pour améliorer nos conditions de détention.

Signé : L'association de bien-fêteurs de Condé-sur-Sarthe.

## SUPER CARTEL DE VENDIN-LE-VIEIL

### Grève de la faim à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Nous, détenus, annonçons aujourd'hui une grève de la faim à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Notre mouvement n'est pas dirigé contre nos conditions de détention mais contre les conditions inhumaines imposées à nos familles.

### Nos familles paient le prix fort.

\* Elles parcourent des centaines de kilomètres pour venir nous voir, parfois au détriment de leur santé, de leur travail, de leur équilibre.

\* Au parloir, elles se retrouvent derrière un hygiaphone, dispositif justifié officiellement pour éviter l'introduction d'objets illicites. Pourtant, chacun sait qu'un portique à ondes millimétriques détecte déjà tout objet interdit. Même les surveillants témoignent que ce système sert avant tout à « casser psychologiquement » détenus et familles.

### Une mise en scène indigne

\* Les familles, y compris des enfants, sont accueillies par des agents cagoulés censés les impressionner. Pourtant, en détention même, les agents ne portent pas de cagoule.

\* Les appels téléphoniques sont limités à deux fois par semaine, sur des créneaux restreints (8h-12h, 14h-16h). Or, à ces heures, les proches travaillent et les enfants sont à l'école.

\* Rappelons que nos proches n'ont commis aucune faute : ils ont un casier vierge, ils paient leurs impôts et n'ont évidemment aucun numéro d'écrou.

### La vérité contre les mensonges

Nous ne sommes pas violents avec les agents, seuls quelques individus isolés et déséquilibrés le sont. La vérité, c'est que les agents sont en sous-effectifs, et non 250 comme l'affirme le ministre de la Justice, Monsieur GÉRALD DARMANIN. DARMANIN ment. Le délégué syndical David LACROIX ment.

### Notre position

Votre rêve est de nous pousser à la violence. Nous ne tomberons pas dans ce piège. Notre résistance sera pacifique mais déterminée.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2025, nous entamerons une grève de la faim pour défendre la dignité de nos familles.

# MANGE TA PEINE

## UN LIVRE DE RECETTES DE CUISINE À L'ISOLEMENT

En octobre 2025, Moben –un prisonnier longue peine– a sorti un livre de recettes. Il y donne des astuces pour améliorer la gamelle avec le peu de matériel et de produits à disposition au quartier d'isolement (QI). C'est déjà trop pour l'administration pénitentiaire (AP), qui l'a transféré au tout nouveau QLCO de Condé-sur-Sarthe.

Le livre contient soixante-dix-sept recettes réalisables dans des conditions extrêmes. «Je me suis dit qu'un livre serait le moyen de remédier à ce manque, de créer de la solidarité dans l'épreuve avec toutes les personnes qui sont comme moi à l'isolement», raconte Moben. Il s'adresse aux autres prisonnier-es, mais aussi à toute personne désireuse de bien manger sans trop de matos : il suffit d'une plaque de cuisson, d'une casserole, d'une poêle et d'un couvercle pour réaliser cakes, clafoutis, quiches, tajines et plein de desserts gourmands. Moben propose aussi diverses combines face à la dèche au QI : rendre le thon en boîte moelleux avec du jus de citron, ou bien mélanger la pâte à crêpe dans une bouteille en plastique en la secouant énergiquement.

Parler cuisine, c'est aussi parler prison : pour Moben, la cuisine est un moyen de survie. Le livre commence par une partie qui décrit l'alimentation en prison, mais aussi la rigueur de l'isolement carcéral, et raconte les luttes collectives de prisonniers. C'est probablement ça qui a crispé l'administration. Lorsque Moben a reçu un exemplaire de son livre à la centrale de Moulins, il lui a d'abord été confisqué. L'AP lui reproche de faire une «critique de la prison» et d'avoir eu la «capacité de communiquer pendant plusieurs semaines avec des personnes à l'extérieur en contournant les règles de contrôle». Pourtant, les recettes ont été transmises par téléphone, de la cabine, qui est écoutée –et enregistrée– par l'AP.



Faute de pouvoir justifier la censure du bouquin, l'AP a bien été obligée de finir par le rendre à Moben ; mais il fallait quand même le punir de l'avoir écrit. Il a d'abord été placé au QI dont il était sorti un an plus tôt. Puis, le 18 novembre 2025, sous la caméra de BFM, il a été transféré par des Éris cagoulés au QLCO de Condé qui venait tout juste d'ouvrir. Au prétexte que tous les paquets devaient passer à la fouille et au scanner, il est resté plusieurs semaines sans ses affaires : pas d'habits en plein hiver, rien pour cuisiner. Le matin, une dosette de Nescafé, à boire à l'eau froide. Il subit maintenant les conditions de détention épouvantables du QLCO.

Contrairement à la majorité des prisonniers du QLCO qui sont en préventive, Moben est conditionnable et libérable d'ici trois ans. Ce transfert punitif le prive de toute perspective d'aménagement et illustre une nouvelle fois l'arbitraire des placements au QLCO, que l'administration utilise pour couper tous les liens des prisonniers avec l'extérieur.

*Mange ta peine, les recettes du prisonnier à l'isolement* est gratuit pour les prisonnier-es qui en feraient la demande auprès des éditions du Bout de la ville ou de *L'Envolée*. Pour toute commande groupée du livre (librairies, cantines solidaires, distro...) et pour soutenir Moben : [contact@leseditionsduboutdelaville.com](mailto:contact@leseditionsduboutdelaville.com)



### Fondant au chocolat façon Moben

- 1 tablette de chocolat noir
- 1 verre de farine
- 2 œufs
- 1/2 verre de sucre semoule
- 1 sachet de sucre vanillé
- 50 g de beurre

Faites fondre le chocolat et le beurre dans une casserole à feu doux. Battez les œufs avec les sucres. Ajoutez-les au chocolat hors du feu, et mélangez. Incorporez ensuite la farine et mélangez vigoureusement pour obtenir une pâte homogène. Beurrez et farinez une poêle, puis versez la préparation et couvrez. Faites cuire 8 minutes sur feu moyen, retournez et faites cuire à nouveau l'autre côté 2 minutes. Réservez au frais immédiatement après.

# MON CHAGRIN DOIT SE TRANSFORMER EN ACTION ET EN LUTTE

## CONTRE-ENQUÊTE DES PROCHES D'IDIR MEDERRES SUR SA MORT AU MITARD DE LYON-CORBAS

*Idir est mort à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas le 9 septembre 2020. Ses proches n'ont jamais cru à la version de l'administration pénitentiaire (AP) qui leur a dit que c'était un suicide: il devait sortir deux semaines plus tard, et il avait expliqué qu'au quartier disciplinaire (QD), il était maltraité par certains agents. Najet, sa mère, a immédiatement porté plainte pour meurtre et créé l'association Idir espoir et solidarité, qui mène un combat pour la vérité, contre les violences pénitentiaires et pour la fermeture des mitards. Après avoir bien laissé traîner l'enquête, la juge d'instruction a fini par rendre un non-lieu en juin 2025, abandonnant toute poursuite au prétexte du manque d'éléments. Les proches ne se sont pas laissés abattre: ils ont fait appel, mais surtout, en septembre 2025, lors d'un week-end de commémoration, ils ont publié une contre-enquête démontrant le manque de sérieux de l'enquête qui n'a visé qu'à valider la version officielle.*

« Bonsoir à toutes et à tous. Votre présence réchauffe un cœur dévasté et donne du sens à ce combat que je porte depuis des années. Le 9 septembre 2020, on m'a annoncé la mort de mon fils au mitard de la prison de Lyon-Corbas. On m'a dit: suicide. Mais très vite, j'ai vu que cette version ne tenait pas. À partir de ce moment, je n'ai pas accepté le silence. J'ai travaillé jour et nuit, collecté des témoignages, pris des photos, parlé à d'autres familles. J'ai appris à lire des comptes rendus, à repérer les incohérences, à questionner l'officiel, et ce que j'ai trouvé m'a conduit à penser que la vérité nous avait été cachée. Je veux être claire sur ce que j'ai vu et sur ce dont j'accuse aujourd'hui, avec toutes les preuves et témoignages que j'ai rassemblés. Sur le corps d'Idir, il y avait des marques, des hématomes, des blessures qui n'étaient pas expliqués par la version qui nous a été donnée. D'autres détenus m'ont rapporté des pratiques inacceptables, des retenues arbitraires, des traitements humiliants, des pressions et surtout des éléments concrets qui montrent la violence du mitard. J'ai appris, et je le dis ici avec force, que mon fils a été privé d'eau et d'électricité, au point qu'il a été contraint de boire l'eau des toilettes. C'est inhumain, c'est inadmissible. Ces pratiques ne sont pas des erreurs isolées. Elles viennent s'ajouter à un système qui écrase: la surpopulation des

prisons, le manque de moyens, l'absence de suivi psychologique et les quartiers disciplinaires, dits "mitards", où l'isolement peut devenir une violence mortelle.

Depuis 2020, on observe une augmentation des décès en détention. [...] Un pourcentage non négligeable de ces décès survient dans les quartiers disciplinaires. Ces chiffres sont froids, mais ils racontent une réalité brûlante. La prison – telle qu'elle fonctionne aujourd'hui – tue. Je pensais comme beaucoup d'autres que mon fils serait le dernier. Je pensais qu'après tant de scandales, tant de manif, tant de luttes, de témoignages, le système aurait changé. Mais j'ai découvert que non. D'autres souffrent, d'autres meurent, d'autres familles sont brisées. Mon chagrin ne doit pas être isolé. Il doit se transformer en action et en lutte.

Ce soir, mes demandes sont claires et non négociables: l'abolition des mitards tels qu'ils existent aujourd'hui. [...] Les enquêtes doivent être menées par des instances réellement indépendantes, avec accès à tous les documents et protection des témoins. Que les agents impliqués dans des faits de violence ou de dissimulation soient poursuivis et jugés. [...] Le non-lieu est inacceptable et nous n'abandonnerons jamais. Nous sommes ici pour faire entendre les voix des disparus et pour exiger la justice pour tous. Pour Idir, et pour tous. »

(PRISE DE PAROLE DE NAJET LORS DE LA COMMÉMORATION  
DE LA MORT DE SON FILS IDIR)





### CONTRE-ENQUÊTE SUR LA FABRIQUE DU NON-LIEU

Dans un mémoire présenté en conférence de presse, les proches d'Idir et leur avocat, Olivier Foray, ont rendu publics les éléments qui permettent d'affirmer que ce non-lieu est typique des façons dont la justice étouffe la vérité dans les affaires de violences d'État. On voit que les trois juges qui se sont succédé à l'instruction ont tous et toutes ignoré l'obligation d'enquêter en cas de mort suspecte en détention, et soigneusement mis de côté tout ce qui aurait pu incriminer l'administration ou ses agents. Avant de prononcer le non-lieu, la troisième juge d'instruction a refusé de nombreuses demandes de l'avocat des parties civiles : à quoi bon enquêter puisqu'on a déjà décidé de l'issue ? Le travail de décryptage de l'association permet de dénoncer la machine à blanchir les uniformes en cas de violences policières et pénitentiaires. Cette machine s'est mise en marche dès la mort d'Idir : les gendarmes appelés pour les premières constatations travaillent avec les surveillants de Corbas au quotidien, ils risquaient pas de les dénoncer...

### TÉMOINS INUTILES OU IGNORÉS, VOIRE BÂILLONNÉS

Le 6 octobre 2020, un prisonnier a publié sur les réseaux une vidéo dénonçant les violences subies au mitard par Idir et un compagnon de galère ; ce dernier les lui avait racontées lors d'une brève sortie du QD. La juge n'a pas daigné entendre ces témoins clés ni même essayé de les identifier. Elle a auditionné une surveillante absente le jour des faits, mais ceux qui étaient là le 9 septembre n'ont pas tous été identifiés ni entendus. Ainsi, le surveillant du matin n'a pas été auditionné alors qu'« on le voit paniqué sur la vidéo, multipliant les allers-retours ».

#### **L'association Idir espoir et solidarité, héritière d'une histoire des luttes de proches**

L'Aflidd (Association des familles en lutte contre l'insécurité et les décès en détention) a été active dans les années 2000 à Lyon et en Île-de-France. Tous les 8 décembre, elle organisait la manifestation « Faites la lumière en détention ! » devant la maison d'arrêt Saint-Paul-Saint-Joseph, puis à Corbas, contre les morts suspectes (à ce sujet, consulter le site [banpublic.org](http://banpublic.org)).

Plus tard, Catherine Charles, qui dénonçait les conditions de détention faites à ses fils Christophe et Cyril Khider, a fondé l'Arppi (Association pour le respect des proches de personnes incarcérées) pour fédérer contre la violence quotidienne de la prison, les quartiers d'isolement et les morts en détention. En novembre 2009, elle a porté une campagne contre les longues peines et les quartiers d'isolement.

Inspirée par ces expériences, l'association Idir espoir et solidarité organise divers événements, dont une mobilisation annuelle nationale, et agit avec d'autres comme l'Association des victimes des crimes sécuritaires. Elle a contribué à rapprocher les mobilisations contre les violences pénitentiaires et celles contre les violences policières en rejoignant le réseau Entraide Vérité et Justice, qui fédère des collectifs, des comités et des familles en lutte contre les violences d'État.



### ÇA TRAFICOTE LA VIDÉOSURVEILLANCE OKLM

Les proches d'Idir ont constaté de nombreuses incohérences entre les déclarations des surveillants, les relevés d'interphonie et les images de vidéosurveillance – d'ailleurs saisies seulement dix jours après les faits. La vidéo censée montrer le mitard et l'intervention des surveillants le 9 septembre 2020 comporte des anomalies flagrantes ; la juge l'a pourtant retenue comme authentique. Aucun des nombreux points soulevés par la partie civile n'a été pris en compte par l'instruction. Un surveillant a soutenu qu'il était passé à 15 h 20 et qu'il avait vu Idir debout derrière la grille de sa cellule, mais ce n'est pas sur les images. Une porte opportunément ouverte juste devant la caméra masque largement les allées et venues, mais on voit tout de même passer cinq ou six surveillants, ce qui est inhabituel. Un chariot qui surgit comme par magie, une porte qui bouge toute seule... tout ça suggère qu'il y a eu montage. Le mémoire souligne qu'« une cheffe de quartier est visible en train de rire devant le corps d'Idir avec un autre surveillant, ce qui pose des questions graves d'éthique, de respect du défunt, et confirme un climat d'impunité ».

### UNE AUTOPSIE QUI POSE QUESTION

À la morgue, Najet a vu de ses propres yeux des hématomes sur le corps de son fils, et elle les a photographiés. Le rapport du médecin légiste n'en fait pourtant aucune mention alors qu'un médecin indépendant a confirmé que les traces visibles sur les photos suggèrent des



coups. Il a aussi relevé des incohérences majeures dans le rapport d'autopsie: les traces de strangulation ne sont pas caractéristiques d'un suicide par pendaison, et la description du corps suggère qu'il était allongé depuis longtemps quand il a été découvert. Le décès a été constaté vers 17 h 20 lors d'une ronde. Comme le geste élémentaire de prendre la température du corps n'a pas été effectué lors de la constatation médico-légale, l'heure du décès est estimée entre 5 heures du matin et 17 heures ! Cette imprécision interdit tout recoupement avec les autres éléments et empêche d'établir qui était présent lors de la mort d'Idir.

### C'EST PAS FINI

La contre-enquête apporte plus de questions que de réponses, mais elle démontre au moins que c'est une instruction outrageusement bâclée qui a conduit en juin 2025 à l'ordonnance de non-lieu contre laquelle les proches d'Idir ont fait appel. Ils savent que comme de nombreux collectifs mobilisés suite à des violences d'État, ils devront attendre des années un appel – à huis clos, pour que la maltraitance judiciaire reste invisible au public – qui confirmera le non-lieu, avant de saisir la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui finira peut-être par condamner la France.

Comme l'a déclaré leur avocat : « si l'enquête sur la mort d'Idir risque de ne jamais aboutir, les mobilisations collectives permettent que le combat de Najet ne soit pas vain ».

### L'avocat Olivier Foray parle du mitard :

« Au moment où vous découvrez à titre personnel la réalité de ce qu'est la détention, vous en saisissez toute l'inhumanité et tout ce qui peut constituer d'atteintes aux principes fondamentaux. (...) Le mitard, c'est la continuité de ces systèmes de privation de liberté que d'autres ont combattus par le passé. Le mitard, c'est lorsque vous avez commis un manquement disciplinaire: refuser d'intégrer votre cellule pour pouvoir être entendu par un chef de détention ou par la direction, parce que votre cellule est un taudis absolu ou parce que vous y êtes victime de violences ou de brimades par des surveillants. C'est un manquement disciplinaire, passible du mitard, comme avoir un portable en détention pour avoir un contact téléphonique avec votre famille, ou encore fumer un joint. Vous passez devant un tribunal interne à la prison, composé d'agents pénitentiaires ou de membres extérieurs complaisants. C'est la prison qui vous juge pour les manquements à la prison. (...) Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision de vous placer au mitard, vous faites un recours devant qui? L'administration pénitentiaire, évidemment. Vous pouvez ensuite faire un recours devant le tribunal administratif, qui vous dira au bout de deux ans, quand vous serez sorti du mitard depuis longtemps, que de toute façon vous aviez tort. Il n'y a aucun contrôle extérieur, c'est un système répressif qui vit en autonomie et qui échappe à tout contrôle. (...) Une surveillante auditionnée a expliqué que ces pratiques, illégales, sont quotidiennes: "Il fait un peu chier celui-ci, on lui coupe l'eau. On lui coupe l'électricité." (...) Ça se termine par un gamin qui est obligé de boire l'eau des toilettes, parce qu'il n'a pas d'autre choix. C'est ça la réalité du mitard (...), dans lequel on peut vous laisser trente jours. Et puis, si trente jours ne suffisent pas, on peut toujours accumuler les manquements disciplinaires: il suffit d'un rapport, d'une insulte à surveillants. De toute façon, il n'y aura personne pour contredire le surveillant. La machine à broyer fonctionne de manière très simple. Et il n'y a aucun contrôle extérieur. »



# ON EST AU CLUB MED DE L'ENFER

*Correspondant chevronné de L'Envolée, Kémi nous écrit depuis Moulins-Yzeure où il se bagarre contre l'administration pénitentiaire (AP) et la direction. Il demande la levée du statut de détenu particulièrement signalé (DPS) et son transfert en centre de détention pour pouvoir enfin prétendre à un aménagement, auquel il est éligible depuis quatre ans. Fin janvier 2026, apprenant qu'il se faisait balader depuis des mois par une fausse promesse de transfert, il s'est mis en grève de la faim pendant que ses proches et ses soutiens multipliaient les appels et les courriers à la prison. Il a obtenu de rencontrer la direction qui s'est engagée à solliciter le retrait du statut de DPS et à soutenir sa demande de transfert. La gestion isolée a été levée par la suite. On reste vigilant-es, car on sait que les promesses de l'AP ne valent pas lourd.*



**Maison centrale de Moulins-Yzeure,  
Le 26 septembre 2025**

Coucou les ami-es,

J'espère que vous allez toutes et tous bien ! Moi, ça va, je suis en gestion individualisée, en gros c'est le QI (quartier d'isolement) en détention « ordinaire »... J'ai une heure de promenade par jour le matin, j'ai le droit de croiser personne, et ils bloquent tous les mouvements quand je dois me rendre à un rendez-vous. Ils bloquent la taule rien que pour moi ! Au début, ils disaient que c'était pour ma « sécurité », mais quand ils m'ont dit ça, j'ai péti un plomb. Du coup, maintenant, c'est pour « garder un environnement sain » !

Quatorze ans que je galère derrière les murs, autant d'années de répression, la moitié en QI, et tous les six mois, ils trouvent encore des trucs pour bien nous faire subir notre peine de dinosaure ! Ça fait dix ou onze ans que je suis DPS, donc j'ai droit à des bonus de la pénitencière ! MDR, la prison, c'est un monde à part ; mais la centrale, c'est un univers à part ! Les bobos disent qu'on est au Club med, eh ben, vous savez quoi ? On est au Club med de l'enfer ! Imaginez 300 détenus enfermés dans 9 m<sup>2</sup> pour dix, quinze, vingt ans ou perpète. 70 % n'ont plus aucun lien avec l'extérieur (la taule brise des familles !) et tous les jours, ils voient les mêmes personnes, les mêmes matons... Ils mangent la gamelle, j'appelle plus ça un repas – vous verriez ce qu'ils nous servent, vous auriez la nausée ! Et la répression : si tu t'embrouilles avec un détenu ou un maton, tu vas au cachot, voire au QI – tu prends cher si tu t'embrouilles avec l'AP ! Pour te mettre à genoux, ils ont des trucs légaux, mais le plus souvent ils viennent à quinze équipés en CRS pour te boulonner la tronche !

Imagine : ton fils, ton frère, ton poto, ta mère, ta sœur ou ton copain a le malheur d'être emprisonné et appelle de la cabine pour dire : « Ils m'ont péti les côtes pour rien ! » ou si tu reçois pas ses lettres car l'AP les censure... J'ai la chance de pouvoir appeler mes ami-es de temps en temps, et pareil pour les parlus, mais j'ai passé plusieurs années vraiment seul. Je sais de quoi je parle !

La semaine dernière à la télé, ils disaient qu'il faut nous serrer la vis, mais qu'il faut pas mettre « Papy Sarko » en prison car c'est pas mérité ! Et la mère ou le père qui va en taule pour avoir volé à bouffer pour ses gosses, ils méritent la prison ? Le ou la manifestant-e en mandat de dépôt pour avoir voulu se faire entendre par la monarchie moderne, c'est mérité ?

En plus, tout le monde est placé dans plusieurs cases. Moi, j'ai eu droit à la mention : « fin de suivi pour radicalisation » et « liens persistants avec l'extrême gauche » ! MDR... Ils vont bientôt me dire que j'ai buté Kennedy... Au cas où, je suis né en 89 !

Ceux qui ont fait de la taule au quartier VIP, tu les vois sur les plateaux avec leur costard à 1 978 €, mais les autres, on les laisse pas s'exprimer ! Maintenant que Sarko part en taule, ils se chient dessus : « C'est la France que l'on a humiliée. » MDR !

On lâche rien, y a pas d'arrangements !

Kémi



## **Solidarité avec Fabrice face à l'acharnement de la pénitenciaire**

En octobre dernier, l'ami Fabrice a été transféré à la prison de Condé-sur-Sarthe où les préparatifs de l'ouverture du QLCO battaient leur plein. Il est au quartier d'isolement dans des conditions particulièrement dures : des surveillants cagoulés et lourdement équipés le menottent et l'entravent à chaque sortie de cellule. Pour couronner le tout, il n'échappe pas plus au retour du parloir hygiaphone que les prisonniers du QLCO voisin. Ce deuxième transfert de l'année lui a été imposé alors qu'il venait de porter plainte contre les matons qui l'ont mutilé en faisant éclater des grenades assourdissantes dans les douches de la centrale de Saint-Maur en 2017.

Pour en savoir plus sur son combat, pour lire le communiqué de ses proches et accéder à la cagnotte de soutien, vous pouvez consulter [lenvolee.net](http://lenvolee.net).

## **Parution d'un guide à destination des proches de prisonnier-es**

La version actualisée d'un guide destiné aux proches de personnes incarcéré-es vient de sortir. Il contient informations pratiques, conseils et astuces : comment communiquer avec un-e proche emprisonné-e, comment marchent les parloirs, comment ça se passe les premiers jours... Tous-tes les proches de prisonnier-es sont confronté-es aux mêmes galères et les infos sont difficiles à trouver, alors n'hésitez pas à faire circuler ce guide ! Pour en commander à prix libre :

[guideprochesprison@riseup.net](mailto:guideprochesprison@riseup.net)

Site internet : [guideprochesprison.noblogs.org](http://guideprochesprison.noblogs.org).



## **Nouvel épisode des aventures trépidantes de L'Envolée**

On a fait appel au tribunal administratif contre la censure des numéros 55 et 56 du journal, et... surprise ! On a perdu ! Même si on a prouvé qu'on avait dit vrai sur la violence systémique des surveillants – racontée par eux-mêmes au tribunal –, la justice confirme qu'on a pas le droit de dénoncer cette vérité dans un journal lu par des prisonnier-es. Affaire à suivre...

## **Des juges d'application des peines (JAP) spéciaux pour mieux prolonger les peines**

En novembre 2025, Darmanin et les syndicats de matons se sont scandalisés d'un truc pourtant banal et légal : la permission de sortie d'un prisonnier du QLCO de Vendin. Le cow-boy n'a qu'une parole : en application de la « loi Narco », un décret publié le 26 décembre 2025 a modifié les procédures d'aménagement de peine et les demandes de permission de toute personne condamnée au titre de la « criminalité organisée ». Pour squeezer les JAP locaux, jugés encore trop généreux, toutes les demandes sont transférées aux Jirs (juridictions inter-régionales spécialisées) ou à des JAP spécialisés ; les audiences peuvent se faire en visio, mais c'est pas ça qui va accélérer les procédures ! Hésitez pas à nous raconter les effets de cette loi dégueulasse.

## **Libérez Ali, réfugié palestinien emprisonné en France**

Sur la base d'accusations israéliennes, Ali, réfugié palestinien en France, a été arrêté et placé en détention provisoire à la maison d'arrêt d'Osny. Il risque aussi d'être enfermé en CRA puis expulsé vers Israël puisque la France lui a retiré son statut de réfugié... qu'il avait justement obtenu après plusieurs détentions arbitraires et une expulsion par Israël. Cette histoire ignoble s'inscrit dans une vague d'arrestations à la demande d'Israël qui vise des réfugiés palestiniens en Grèce, en Italie, en Belgique et en Allemagne. Suivez la campagne de soutien à Ali sur Instagram [@liberezali](https://www.instagram.com/liberezali).

## **Y a d'la mutinerie dans l'hertz avec L'Envolée radio !**

**# IDF** En direct le vendredi de 19 h à 20 h 30 et rediffusion le mercredi à 8 h 30 sur FPP 106.3 FM / MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, MC de Poissy, CP de Réau Sud-Francilien, Liancourt, CRA de Vincennes, Mesnil-Amelot, Palaiseau  
**# Annonay** – jeudi à 21 h sur Radio d'Ici 106.6 FM **# Arras** – mardi à 21 h 30 sur Radio PFM 99.9 FM / CD de Bapaume, MA d'Arras **# Chambon-sur-Lignon** Radio FM43 105.7 FM et **# Guingamp** – lundi à 22 h sur Radio Kreiz-Breizh 106.5 FM **# Marseille** – jeudi à 20 h 30 sur Radio Galère 88.4 FM / CP des Baumettes, Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, Tarascon, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles **# Massif des Bauges** – jeudi à 21 h sur Radio Alto 94.8 FM **# Montpellier** – dimanche à 12 h sur L'Eko des Garrigues 88.5 FM / CP de Villeneuve-lès-Maguelone, CRA de Sète **# Nantes** – lundi à 12 h sur Jet FM 91.2 FM / CP de Nantes (CD, EPM et MA) **# Saint-Julien-Molin-Molette** – dimanche à 19 h sur Radio d'Ici 105.7 FM **# Toulouse** – lundi à 17 h 30 sur Canal Sud 92.2 FM / CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu **# Yssingeaux** 102 FM et **# Le Puy-en-Velay** 100.3 FM – dimanche à 12 h sur Radio FM 43 / MA du Puy-en-Velay  
**# Podcasts** – sur [rfpp.net](http://rfpp.net), [lenvolee.net](http://lenvolee.net) et toutes les plateformes de podcast

Centrale de Moulins,  
Le 30 novembre 2025

Coucou L'Envolée,

J'espère que vous allez bien ! Moi, ça va. Vendredi dernier, les ELSP ont déboulé dans ma cellule avec leur tenue pare-coups et le bouclier pour faire une intervention et me mettre en « préventive » au cachot ! MDR, j'y ai passé une heure ! La docteure m'a fait un certificat pour être inapte au cachot ! Ils font tout pour me faire péter un plomb ! J'ai tapé à la porte car ils ont refusé que je fasse une « cantine dépannage » pour le tabac. Ça faisait quelques jours que j'étais en galère, et ils me disaient que je pourrais faire cette cantine quand j'aurais des thunes, et quand je les ai eues, ils m'ont envoyé chier ! Du coup, je me suis énervé, et j'ai tapé à la porte... Et bim ! Intervention ! J'étais en train de discuter par la fenêtre quand ils ont déboulé en force ! J'ai rien compris ! Ils ont cru que j'allais tomber dans leur piège à la con ! Ils veulent que je craque et que je repasse au tribunal, mais ils n'ont pas encore compris que c'est moi qui décidais si je me sers de mes poings ou pas ! Je sais me maîtriser donc c'est peine perdue pour eux !

Ils m'ont défoncé la cellule pendant que j'étais au cachot, ils m'ont même retiré des conneries en espérant que ça m'énerve ! MDR ! En tout cas, je garde le moral ! Ils disent que je suis « intolérant à la frustration », mais c'est à la connerie que je suis intolérant ! Si l'administration continue sur cette voie, les prisons deviendront des « poudrières » qui vont vite exploser ! Enlevez l'espoir à un être humain, et celui-ci fera les pires dingeries par désespoir ! Comme on dit chez moi : « Ils croient qu'on est narvalos, mais le 12 l'est encore plus ! » MDR !

Moulins-Yzeure, c'est une centrale que je déconseille fortement ! Même les matons veulent se barrer ! MDR ! La prison, ça devient n'importe quoi, j'ai parlé avec un jeune détenu d'une vingtaine d'années, je lui ai demandé pourquoi il passait son temps à s'emboucaner et il m'a répondu que sa vie était niquée et qu'il ferait sa peine jusqu'au bout, donc pourquoi se laisser traiter comme des chiens ? Avec Darmanin, l'espoir de sortir aux yeux des jeunes disparaît de plus en plus ! Je croise de plus en plus de jeunes en centrale avec des peines de dinosaure ! C'est abusé ! Ce qui me rend triste, c'est quand je les regarde dans les yeux, ce que je vois, c'est des jeunes perdus avec de plus en plus de haine ! Bref...

En attendant d'avoir le plaisir de vous relire, prenez soin de vous,

Kémi

Les décisions administratives refusant à une personne de commander une revue ou de la détenir peuvent faire l'objet d'un recours administratif (règlement intérieur type, article 19, annexe de l'article R57-6-18 du Code de procédure pénale).

L'Envolée - FFP, 1, rue de la Solidarité, 75019 Paris // Répondeur et textos : 07 53 10 31 95 // Direct de la radio : 01 40 05 06 10  
lenvolee.net // contact@lenvolee.net // X : @l\_envolee // Fb : L'Envolée Journal // Instagram : @lenvoleejournal